

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE
EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Session 2020

Rapport de la présidente du jury

1- Concours

a. Conditions d'inscription

Les fonctionnaires justifiant – au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé – d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau sont autorisés à s'inscrire à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle -

b. Déroulement des épreuves

✓ L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3),

✓ L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il s'agit donc de reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Pour conduire cet entretien, le candidat expose sa présentation pendant une durée de cinq minutes, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes de présentation ; coefficient : 5).

2- Les candidats

Répartition Hommes/Femmes

	Inscrits	RAEP transmis	Admissibles	Admis
Femmes	18	14	12	4
Hommes	3	2	1	0
Total	21	16	13	4

Répartition par notes

	Nb AB	Note < 10	Note > = 10	Total
Dossier RAEP	5	6	10	21
Entretien avec le jury	3	1	9	13

3- Remarques du jury composé d'une présidente, d'une représentante de l'enseignement supérieur et d'un agent comptable

Concernant les dossiers RAEP,

✓ La forme :

L'orthographe et la présentation des dossiers étaient soignées, les consignes ont été majoritairement respectées. Les candidats ont compris majoritairement qu'un rapport ne doit pas être une liste exhaustive de missions mais qu'il doit être rédigé.

Il est recommandé de joindre au dossier RAEP des documents pertinents qui doivent éclairer le jury.

Il s'agit de valoriser l'action du candidat et non de décrire les missions quotidiennes, le jury doit percevoir toute la plus-value apportée par le candidat et les compétences qu'il a dû mobiliser.

✓ Le fond :

Il faut éviter de reprendre le déroulement de carrière chronologique puisque le jury dispose du tableau retraçant la carrière professionnelle du candidat. Il faut mettre en évidence les compétences acquises et savoir les expliciter par des exemples concrets. Cette année, le jury a noté beaucoup de détails sur les structures dans lesquelles sont affectés les candidats, il est attendu des candidats qu'ils prennent de la distance par rapport à leurs missions. Le jury attend des candidats qu'ils sachent appréhender l'évolution de leurs missions et qu'ils se projettent vers leur avenir professionnel et donc vers les missions d'un SAENES classe exceptionnelle.

Concernant l'épreuve orale,

Les candidats ont majoritairement bien préparé leur présentation en ne dépassant jamais le temps imparti, les exposés étaient maîtrisés et plutôt dynamiques. La plupart des candidats ont développé leur présentation en s'appuyant sur leur rapport d'activités, sans apporter d'éléments complémentaires pour éclairer le jury. Il serait intéressant que les candidats personnalisent les conseils qui leur sont donnés lors des préparations à l'oral. Les conclusions comportant une projection sur le poste de secrétaire administratif de classe exceptionnelle ou sur une évolution de carrière étaient intéressantes, quand elles résultaient d'une véritable réflexion. Or, le jury a constaté que quelques candidats avaient encore rencontré quelques difficultés pour se projeter.

Le jury a relevé avec satisfaction, une certaine aisance chez certains candidats avec une véritable maîtrise des émotions. Majoritairement, les candidats reconnaissent quand ils ne savent pas répondre. Dès lors, le jury posait une autre question.

Nombre de candidats connaissent leur environnement professionnel immédiat et possèdent une bonne connaissance des dossiers d'actualité. Le jury a noté une actualisation des connaissances et une montée en compétences au niveau juridique. De façon générale, le niveau de connaissances des candidats s'est amélioré, il faut désormais qu'ils apprennent à les restituer et à les expliciter.

Le jury attend des candidats à l'examen professionnel de classe exceptionnelle qu'ils approfondissent leur approche du management et qu'ils soient en capacité d'analyser des situations en prenant un peu de hauteur et qu'enfin ils fassent preuve de curiosité. Certains candidats démontraient une véritable analyse et une réflexion pertinente pour répondre aux mises en situation.

L'examen professionnel de classe exceptionnelle permet d'accéder à des postes d'encadrement intermédiaire, cet élément est à prendre en compte par tous les candidats.

AS LAVAL